

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Baie de la Forêt**

Station de qualité : **LSM0**

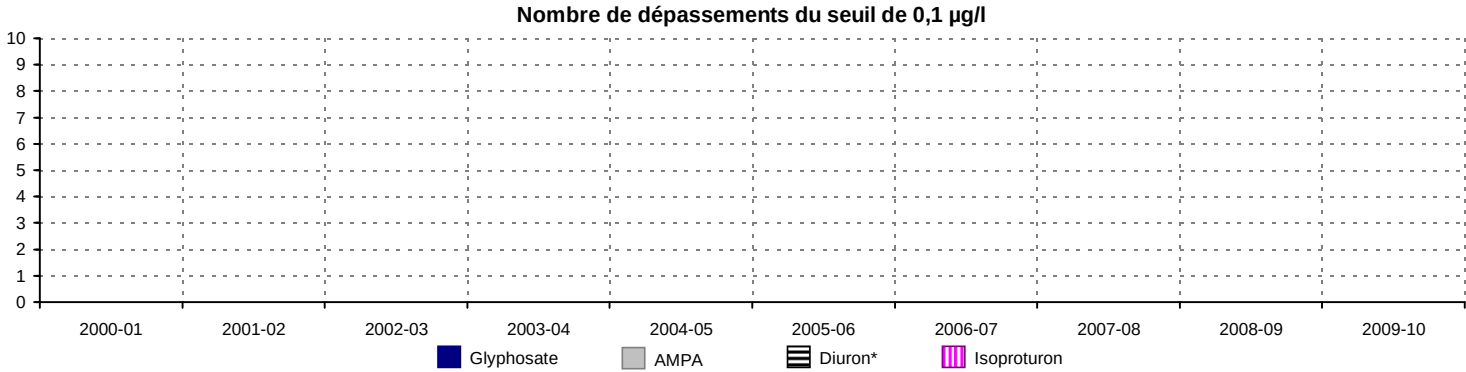
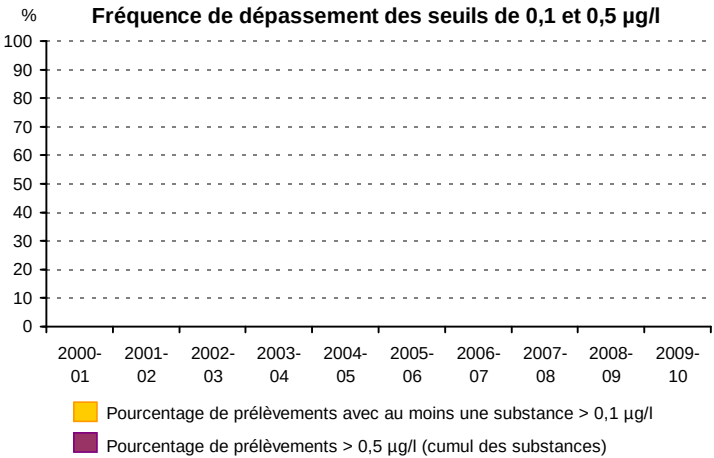
Cours d'eau : **Moros**

Superficie du territoire d'action : 246 km²
Superficie du bv du cours d'eau : 50 km²
Superficie du bv de la station : 45 km²

Sources de données : Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86
Nb total de substances quantifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Nb de prélèvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Concentration cumulée maximale (µg/l)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1
Nb de substances cumulées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	6	2		0,1
Atrazine déséthyl	1	1		0,033

- Précédemment réalisée à la station 04184195, la synthèse prend maintenant en compte les données de suivi de la station LSM0 située plus en aval, après la confluence avec le Styval. Le suivi à cette nouvelle station a débuté en octobre 2009. Alors que 84 substances avaient été recherchées lors du premier prélèvement, cet effectif n'est que de 30 pour les prélèvements suivants.
- Seules 2 substances ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010. La première d'entre-elles est l'AMPA, produit de dégradation du glyphosate, un herbicide sélectif du maïs. Quantifiée 2 fois, la plus forte concentration mesurée pour cette substance est 0,1 µg/l en août. La seconde est l'atrazine déséthyl, produit de dégradation de l'atrazine*, également un herbicide sélectif du maïs mais interdit d'utilisation depuis 2003. Cette substance n'a été quantifiée qu'une seule fois, à une concentration de 0,03 µg/l.
- En raison du peu de substances quantifiées et des teneurs relativement faibles mesurées en 2009-2010, aucun prélèvement ne présente de dépassement du seuil de 0,1 µg/l par substance individuelle, ni du seuil de 0,5 µg/l en cumul de substances.
- Les résultats obtenus à cette nouvelle station sont cohérents avec ceux des synthèses précédentes, qui témoignaient d'une faible contamination du bassin versant du Moros par les pesticides.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage